

A partir du 1^{er} juin 2016

Les sapeurs-pompiers se recentrent sur leurs missions d'urgence

Trop d'interventions n'en font pas partie.

Sur les 52 000 interventions des sapeurs-pompiers en 2015, près de 7 000 ne relèvent pas des secours urgents :

- *destructions des nids d'hyménoptères (nids de guêpes...),*
- *déblocages d'ascenseurs.*

Avis aux particuliers

Si vous nous sollicitez pour ces missions, **elles seront FACTURÉES :**

- hyménoptères : à votre charge,
- déblocages d'ascenseurs : à la charge des bailleurs sociaux ou ascensoristes.

Faites appel à des sociétés privées :

- pour les nids d'hyménoptères : professionnels du secteur,
- pour les ascenseurs : numéro affiché dans la cabine.



Les sapeurs-pompiers CONTINUERONT D'ASSURER LES INTERVENTIONS D'URGENCE



Pour ALERTEZ LES SECOURS ADOPTÉZ LE BON RÉFLEXE !

Les sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels sont au service des populations pour leur venir en aide **en cas d'urgence**.

Dans quels cas appeler le 18 ou le 112 ?

Feu, explosion, fuite de gaz, accident (route, avion, déraillement...), blessés ou malades dans un lieu public, noyade, asphyxie, effondrement, inondation... et dans tous les cas où une vie est en danger.

Attention : appelez le 18, n'en abusez pas !

Le centre de traitement de l'alerte «18» reçoit les appels pour tout le département. Pour garantir l'efficacité des secours, il ne doit pas être encombré d'appels inutiles !

Une annonce calme, claire et complète garantit la rapidité des secours.

Quels renseignements donner ?

La nature du sinistre (feu, accident...), l'adresse exacte (commune, rue...), sans oublier l'étage ou le sens de circulation sur une route par exemple), le nombre et l'état des victimes, les éventuels dangers particuliers...

Ne raccrochez jamais le premier ; donnez votre numéro de téléphone et si possible, restez sur place, en sécurité, pour guider les secours.

Gardez votre sang froid.

18 112